

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-008-11670/22/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Africalink pour promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée - Approbation d'une convention

20084

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique et de rayonnement international qu'elle met en place la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association Africalink est une communauté originale d'entrepreneurs/PME, partageant des valeurs et désireux d'assurer la prospérité de leurs projets sur l'axe Euro/Méditerranée/Afrique, tout en contribuant, ensemble, à l'amélioration de l'environnement économique, social et culturel.

Africalink associe à sa démarche les grands groupes (qui y trouveront un enracinement local nécessaire ainsi qu'une prise directe sur les tendances économiques et sociales), les institutions internationales et bailleurs de fonds (qui y trouveront les réseaux et circuits de diversification, de relais et d'approfondissement de leurs programmes), les institutionnels et collectivités territoriales (qui y valideront la pertinence de leurs politiques d'ouverture au monde et d'accompagnement des PME), enfin les associations (qui y trouveront un lieu d'échanges et d'accompagnement).

Signé le 5 mai 2022

Reçu en Contrôle de légalité le 17 mai 2022

Au-delà d'être un réseau de rencontres BtoB, d'échanges et de collaborations entre ses membres, Africalink est également destinée à devenir un espace de réflexion organisé et contributif sur des thèmes tels que l'émergence entrepreneuriale collaborative, la relation France (en Europe) / Afrique, le rôle d'Aix-Marseille-Provence comme plateforme d'accueil et facilitateur de la relation économique vers et avec l'Afrique, les blockchains comme outils d'indépendance et de développement.

Africalink se conçoit également comme une plateforme d'échange qui collecte et rend accessible les informations (data) relatives aux tissus économiques et sociaux des pays couverts par la communauté.

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre de projets d'investissements directs étrangers de et vers l'Afrique est une opportunité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence pour se positionner comme base arrière naturelle de stratégies de développement vers le Sud et base avancée de l'Afrique vers l'Europe.

Ceci passera par le développement de nouvelles infrastructures indispensables (transports internationaux, structures d'accueil/hébergement, communication, formations...), mais aussi par l'approfondissement de la reconnaissance, de la confiance et de liens personnels entre les acteurs des deux rives.

Plus modestes, mais d'un potentiel considérable, les flux Sud/Nord doivent également pouvoir s'appuyer sur un écosystème proche, fiable, reconnu et porte vers l'Europe du Nord.

Ainsi, au même titre que Miami se positionne comme la porte d'entrée de l'Amérique Latine, qu'Hong Kong et Singapour donnent un accès privilégié à l'Asie, Aix-Marseille-Provence a vocation à redevenir cette porte historique entre l'Afrique et l'Europe.

Avec 64 PME fondatrices (décembre 2017) et 178 membres (mars 2022), Africalink est devenu, en très peu de temps, un acteur connu et reconnu du développement des courants d'affaires français entre Europe et Afrique.

En 2022, Africalink va poursuivre le déploiement de son activité et de ses actions :

- Poursuivre la politique de développement de la communauté d'entrepreneurs en Afrique et en Europe
- Rappeler, en l'organisant et en la valorisant, la force de proposition et l'engagement majeur des acteurs économiques de la relation France / Afrique dans les territoires.
- Etre force de propositions dans la mise en œuvre de la nouvelle approche économique et business « africaine » définie par le gouvernement et les institutions françaises
- Contribuer au développement du business des entrepreneurs par l'organisation d'opérations collectives et la mutualisation de moyens
- Aller encore plus vers l'Afrique anglophone dynamique, pour compléter les dispositifs et réseaux déjà en place en Afrique francophone.

Les objectifs d'Africalink concordent ainsi avec la volonté de la Métropole Aix Marseille Provence de faire monter en puissance ses liens avec l'Afrique.

C'est la raison pour laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence a été un partenaire stratégique fondateur d'Africalink en 2017 au côté de la CCI Aix-Marseille Provence.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, dossier MGDIS N°00001271.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Africalink une subvention d'un montant de 50 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Africalink d'un montant de 50 000 euros au titre de l'exercice 2022

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Africalink ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2022, Sous-politique B330 – Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations avec L'Europe

Didier PARAKIAN